



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Cabinet du Président

**DECISION D'ORGANISATION JUDICIAIRE N° 86 /CSM/P/PM/2023
DU 30/12/2023 PORTANT DESIGNATION PROVISOIRE ET AFFECTATION
DES MAGISTRATS CIVILS DU MINISTERE PUBLIC : PARQUETS GENERAUX,
PARQUETS DE GRANDE INSTANCE ET PARQUETS PRES LES TRIBUNAUX DE
PAIX**

**Le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Président de
la Cour constitutionnelle,**

Vu la Constitution telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 152 et 221 ;

Vu la loi organique n°13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, spécialement en ses articles 2 et 65 ;

Vu la loi organique n°06/020 du 10 octobre 2006 portant Statut des magistrats telle que modifiée et complétée par la loi organique n°15/014 du 1^{er} août 2015, spécialement en ses articles 11, 12, 15, 17 et 18 ;

Vu la loi organique n°08/013 du 5 août 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, spécialement en ses articles 17 et 18 ;

Vu l'ordonnance n°18/060 du 10 juillet 2018 portant investiture du Président de la Cour Constitutionnelle ;

Vu les dossiers personnels des magistrats concernés ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont désignés provisoirement aux grades et affectés dans les offices de parquets ci-après pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, les magistrats du ministère public dont les noms et matricules suivent :

I. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE KINSHASA/ GOMBE

1. Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/ Gombe

- Avocat Général

01. Mme NDAYA WA KABONGO	Matricule : D.000737
02. BIYANDA KAYEMBE	Matricule : D.000849
03. OWANGA KABWE	Matricule : D.001421
04. TWAHA FAZILI	Matricule : D.001452

II. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE KINSHASA/ MATETE

1. Parquet Général de Kinshasa/ Matete

- Avocat Général

01. KABASELE TCHAWU Franck	Matricule : D.000565
02. OMNDUS OBENDUS	Matricule : D.000779
03. KAHETA TSHIBANGU	Matricule : D.000873

2. Parquet de Grande Instance de Kinshasa/ N'djili

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. Mme KASEMBE ANTUL	Matricule : F.002741
02. Mme KALUMBA NGOIE	Matricule : E.001806
03. Mme MBOYO LOKOFO	Matricule : F.002985

III. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU KONGO - CENTRAL

1. Parquet Général du Kongo – Central

- Avocat Général

01. Mme ISSUMO KIAMBO YALOK	Matricule : D.000821
02. KASANGA SUMAILI	Matricule : D.001214
03. UMBA UMBA	Matricule : D.001453

2. Parquet de Grande Instance de Boma

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. BENGANTONDO ZALAGILE	Matricule : E.001589
--------------------------	----------------------



IV. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE MAI-NDOMBE

Parquet Général de Mai - Ndombe

- Avocat Général

01. MWANDEKE MAMPASI

Matricule : D.001078

V. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE KASAÏ – ORIENTAL

Parquet près le Tribunal de Paix de Mbuji - Mayi

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. LUNDA MULONGO

Matricule : F.002890

VI. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU SANKURU

Parquet Général du Sankuru

- Avocat Général

01. MUKULIKIRE SAFARI

Matricule : D.001342

VII. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE LA TSHOPO

Parquet Général de la Tshopo

- Substitut du Procureur Général

01. MUKODI KASTAMA

Matricule : D.001071

02. KATELE KAPELEKA

Matricule : D.001218

VIII. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL D'ITURI

Parquet de Grande Instance de Bunia

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. MASUMBUKO KYAMUSUGULWA

Matricule : E.002053



IX. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU HAUT - UELE

Parquet près le Tribunal de Paix de Watsa

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. KASONGO WA KALENGA Matricule : F.002761

X. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU NORD - KIVU

Parquet de Grande Instance de Goma

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. NTAMBWE MUKONKOLE Matricule : F.003253

XI. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU SUD - KIVU

1. Parquet Général du Sud - Kivu

- Avocat Général

01. KAMBALE KAHONGYA Matricule : D.001006

2. Parquet de Grande Instance de Bukavu

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. LUBUMBU NYEMBO Matricule : F.002876

02. TSHISUMPA MUELU Matricule : F.003410

03. Mme YUMBA KIBALE Matricule : F.003443

XII. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU HAUT - LOMAMI

- **Parquet Général du Haut - Lomami**

Avocat Général

01. MATUZOLA NGOMA Robert Matricule : D.000479

**XIII. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU
HAUT - KATANGA**

1. Parquet Général du Haut - Katanga

Avocat Général

01. KANGA TSHIMBUKA
02. MWEHU KAHOZI

Matricule : D.000880
Matricule : D.001372

2. Parquet de Grande Instance de Lubumbashi

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. Mme KAYOMBO NGOIE Marie-Claire

Matricule : F.002778

3. Parquet près le Tribunal de Paix de Kamalondo

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. MUTONWA KALOMBE

Matricule : F.003118

4. Parquet de Grande Instance de Likasi

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. MWENZE MWEMA

Matricule : F.003159

**XIV. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU
LUALABA**

Parquet de Grande Instance de Kolwezi

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. MUKOSO KABANGA Denis

Matricule : F.003064

**XV. RESSORT DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DU
TANGANYIKA**

Parquet de Grande Instance de Kalemie

- Premier de Substitut du Procureur de la République

01. RUKÉBA CIMALAMUGO

Matricule : F.003327



Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire Permanent du Conseil Supérieur de la Magistrature est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 DEC 2023



**Le Président du conseil Supérieur de la
Magistrature**

**Dieudonné KAMULETA BADIBANGA
Président de la Cour Constitutionnelle**